Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260528-D_755A_270526-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 27 mai 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-Luc CABON procuration à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR procuration à Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature ACTES 7.5.5.a	**COUT DE L'ELEVE 2026 A PLOUGUERNEAU**

Le coût de l'élève dans les écoles publiques de Plouguerneau est calculé chaque année N sur la base du compte administratif N-1, et est distingué selon que l'enfant est scolarisé en maternelle ou élémentaire. Aussi, pour l'année 2026, le coût à l'élève est calculé sur la base du compte administratif 2025.

Ces coûts s'appliquent aux enfants issus de communes extérieures qui sont scolarisés dans les écoles publiques de Plouguerneau pour l'année scolaire N-1/N. Les participations sont versées à l'issue de l'année scolaire pour les enfants concernés, afin de s'assurer de l'effectivité de leur scolarisation. Donc, pour l'année scolaire 2025/2026, il sera appliqué le coût à l'élève 2026.

Pour 2026, les coûts de l'élève sont les suivants :
- Maternelle : 1 838.49 €
- Elémentaire : 493.95 €

Après l'avis de la commission enfance-jeunesse et sports du 19 mai 2026, Monsieur le Maire propose de voter ces coûts de l'élève 2026 et de les appliquer aux élèves des communes extérieures scolarisés dans les écoles publiques de Plouguerneau durant l'année scolaire 2025/2026.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 29 mai 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON